

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

L'Etat, représenté par M. Dominique BUSSEAU, secrétaire d'Etat chargé des transports, et le Conseil général de la Gironde, représenté par M. Philippe MADRELLE, président du Conseil général, s'accordent sur les points suivants concernant la ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique (LGV SEA), et particulièrement son insertion environnementale ainsi que les dessertes dans la grande agglomération bordelaise.

Ils manifestent en premier lieu leur volonté de tout mettre en œuvre pour que les travaux de la LGV Tours-Bordeaux s'engagent rapidement, dans le cadre des accords passés entre RFF, les collectivités territoriales et l'Etat.

Remise en état du patrimoine routier, pont Eiffel de Cubzac-les-Ponts

La participation totale de l'Etat aux travaux nécessaires pour la mise en sécurité du pont Eiffel de Cubzac-les-Ponts est arrêtée, au-delà de la première enveloppe de 8 M€ attribuée, à 50% du coût des travaux, dans la limite de 16 M€ courants. Le coût sera justifié par les factures fournies par le Conseil général.

Cette participation pourra être versée, en fonction du déroulement du chantier, à partir de 2010.

Cette aide exceptionnelle ne pourra servir de précédent pour aucune autre opération routière en Gironde.

Insertion environnementale de la LGV Sud-Europe-Atlantique, nuisances sonores

Le secrétaire d'Etat confiera au Conseil général de l'Environnement et du Développement durable une mission d'analyse et de propositions sur les mesures d'insertion environnementale, en particulier de protection phonique, souhaitables pour l'insertion des circulations induite par la LGV et des corridors fret dans l'agglomération bordelaise, entre le raccordement d'Ambarès et Lagrave, la gare Saint-Jean et la limite sud de la Communauté urbaine de Bordeaux. Les résultats de cette mission seront disponibles dans un délai de quatre mois.

Outre les travaux d'insertion des circulations induites par la LGV et des corridors fret prévus par RFF dans le cadre du projet, l'Etat et le Conseil général de Gironde prennent l'initiative de proposer un programme spécial d'actions de protection de l'environnement et de lutte contre le bruit ferroviaire dans l'agglomération bordelaise, mobilisant RFF, l'Etat, l'ADEME et le Conseil général.-

Ce programme mobilisera, dans un premier temps, 10 M€ de la part de l'ADEME et 10 M€ de la part de l'Etat et de RFF, dans le cadre d'un cofinancement avec les collectivités territoriales. Le département de la Gironde apportera une contribution parallèle, dont le montant sera fixé par l'Assemblée départementale.

Il sera proposé au Conseil régional et la Communauté Urbaine de Bordeaux de s'associer à ce programme.

Ce programme, animé par un comité de gestion réunissant les financeurs, fonctionnera, dans un premier temps, de manière expérimentale au nord de la gare Saint-Jean, en particulier sur les communes de Sainte-Eulalie, Lormont et Cenon, pour des opérations de protection phonique pouvant aller jusqu'à l'enfouissement pour les circulations induites par la LGV, le couloir fret et leur environnement. Le secrétariat opérationnel sera assuré par RFF.

En cas de résultats positifs, il pourra être reconduit et utilisé pour accélérer et amplifier l'opération engagée de suppression des points noirs bruits, au sud de l'agglomération bordelaise, pour faciliter l'insertion de couloirs fret et la réalisation du tronçon Bordeaux-Gironde Sud de la LGV (tranchées de Pessac et de Talence, insertion de la LGV à Villenave d'Ornon...).

Desserte en Gironde sur la LGV Tours-Bordeaux et la future LGV Bordeaux-Bayonne

Pour l'accès nord de Bordeaux, l'Etat et RFF rechercheront les possibilités d'organiser un partage équilibré des circulations, notamment la nuit, entre les deux itinéraires disponibles, sous réserve des contraintes techniques d'exploitation ferroviaire.

Les solutions techniques pour le rétablissement des communications et le franchissement de la ligne tiendront compte des besoins liés à la croissance urbaine dans les secteurs de Sainte-Eulalie et de Carbon-Blanc.

L'Etat s'engage à faire strictement respecter les dispositions de la convention en cours de signature relative à la desserte ferroviaire de la gare de Libourne, assurant le maintien du nombre d'arrêts TGV actuels bénéficiant de la ligne nouvelle.

En réponse à la demande du Conseil général, l'Etat, en concertation avec les autres partenaires, et notamment la Région Aquitaine, demandera que les études relatives aux grands projets du sud-ouest soient poursuivies en retenant, pour les services régionaux à grande vitesse (SR-GV), le principe d'une halte SR-GV à Captieux, dans le sud Gironde.

Convention de financement Tours-Bordeaux

L'Etat veillera à ce que la convention de financement en cours de préparation pour le tronçon central Tours-Bordeaux, ne fasse pas courir de risque financier aux collectivités territoriales partenaires dans l'hypothèse d'une terminaison anticipée du contrat de concession.

Le président du Conseil général de Gironde s'engage à soumettre à l'Assemblée Départementale, dans un délai de deux mois, le protocole d'intention pour la réalisation de la LGV SEA. Il présentera le moment venu à cette assemblée la convention de financement de la LGV Tours-Bordeaux, qui, en fonction des résultats de l'appel d'offres, fixera de manière définitive la participation du département à la réalisation de la LGV Tours-Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 12 Avril 2010

Le Secrétaire d'Etat aux Transports

Dominique BUSSEREAU

Le président du Conseil général de la Gironde

Philippe MADRELLE

